



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS:

- 2020-305 relatif à la régie interne;
- 2020-306 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;
- 2020-307 abrogeant le règlement numéro 109 concernant les chiens et abrogeant tous les règlements antérieurs ainsi que l'abrogation du règlement numéro 2002-169 décrétant un mode de tarification pour les licences de chiens.

**PRENEZ AVIS** que, lors d'une séance ordinaire tenue le 6 octobre 2020, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard a adopté les règlements numéros 2020-305 relatif à la régie interne du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, 2020-306 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et 2020-307 abrogeant le règlement numéro 109 concernant les chiens et abrogeant tous les règlements antérieurs ainsi que l'abrogation du règlement numéro 2002-169 décrétant un mode de tarification pour les licences de chiens. Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement sur demande par courriel à [info@saintedouard.ca](mailto:info@saintedouard.ca) (durant la situation de pandémie COVID-19).

DONNÉ à Saint-Édouard, ce 16<sup>e</sup> jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt.


Catherine Rochefort  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

# AVIS D’AFFICHAGE

---

Je soussignée, Catherine Rochefort, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard, certifie sous mon serment d’office que j’ai affiché le présent avis conformément à la Loi le 16<sup>e</sup> jour du mois d’octobre deux-mille-vingt, aux endroits désignés conformément à la Loi.

En foi de quoi, je donne le présent avis ce 16 octobre 2020.



Catherine Rochefort  
Directrice générale et secrétaire-trésorière